



Les Assises de l'eau du Cantal

Présentation de la situation départementale

*L'eau fait partie du patrimoine commun
de la Nation.*

*Sa protection, sa mise en valeur
et le développement de la ressource utilisable,
dans le respect des équilibres naturels,
sont d'intérêt général.*

L.210-1 du Code de l'Environnement

1- les ressources :

état des lieux, quantité/qualité

2- les besoins :

les milieux naturels, AEP, Agricole...

3- les difficultés :

gouvernance, sécheresse, milieux naturels,
abreuvement, crues



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1- les ressources : l'état des lieux

Le contexte naturel :

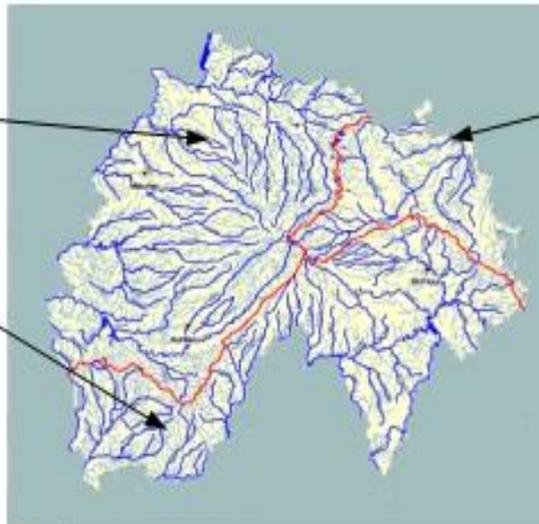
Un département de tête de bassin versant : 10.000 kms de cours d'eau, autour de 4 % de zones humides*, un bon cumul de précipitations annuel

► mais des aquifères morcelés, avec un capacité de stockage sub-surfacique induisant une sensibilité à la sécheresse, accentué par l'assèchement des zones humides.

Adour Garonne ¼ du département se divisant lui-même en 2 sous-bassins:

- Dordogne

- Lot



Loire Bretagne: ¼ du département en grande partie concernée par le BV Alagnon



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

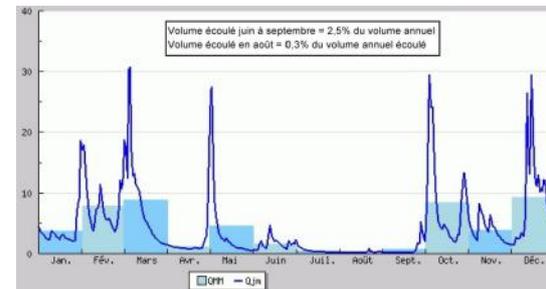
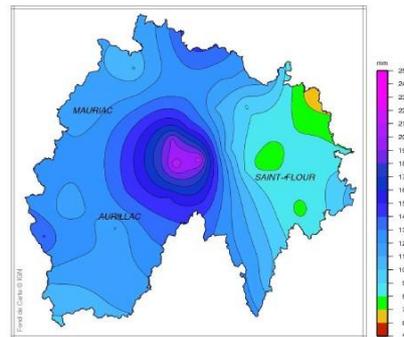
* sur la base de l'atlas ZH du Cantal



Quantité :

Des précipitations importantes mais inégalement réparties dans l'espace et dans le temps :

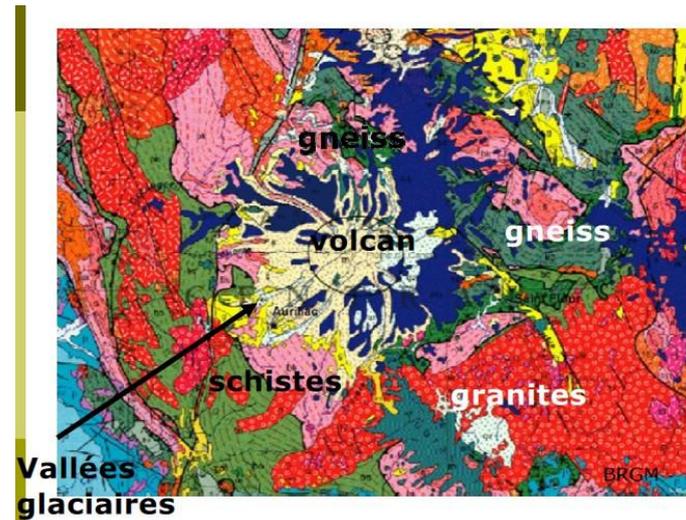
- dans l'espace : disparité Est/Ouest
- dans le temps : les mois les plus arrosés étant novembre, décembre et janvier
- des débits d'étiage de cours d'eau très marqués



Le Cantal n'est pas un château d'eau ; après les précipitations, l'eau ne reste pas...

Des aquifères différents en fonction de la géologie :

- Roches peu perméables (socle, volcanique) avec présence de fissuration et/ou de profil d'altération
- Aquifères alluviaux (dans les vallées glaciaires) qui partent en étoile depuis le centre du département (volcan)



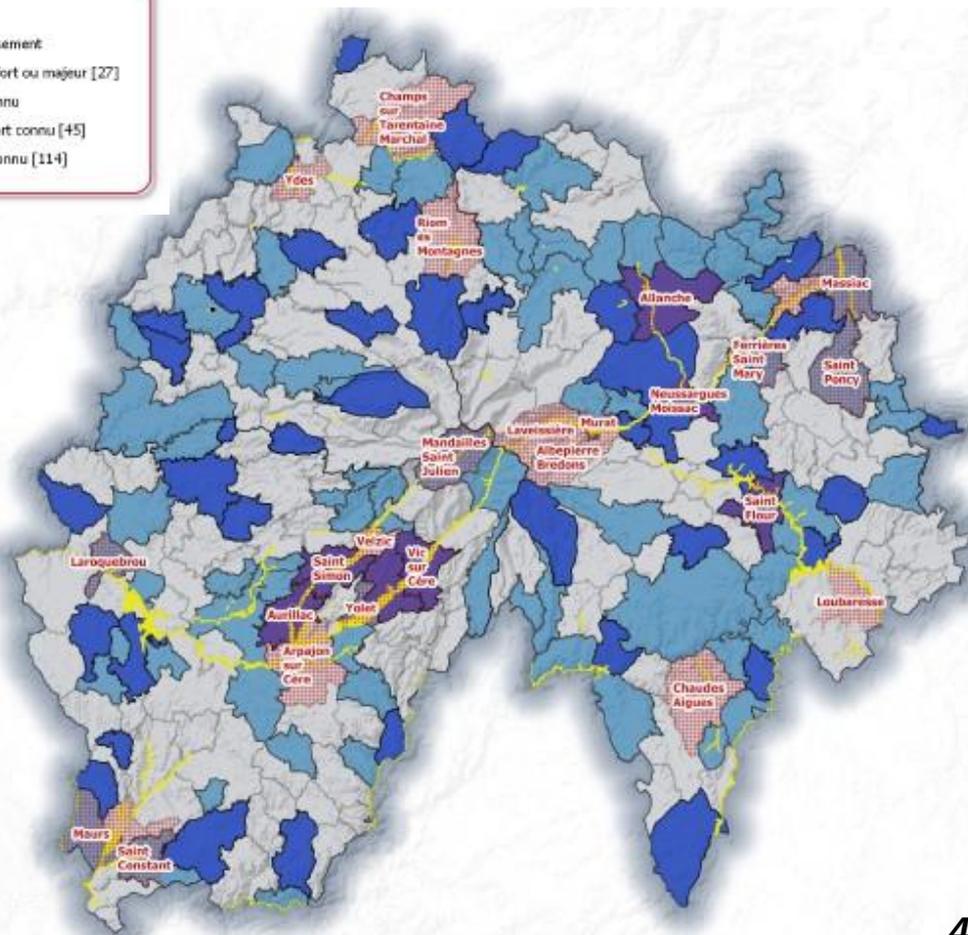
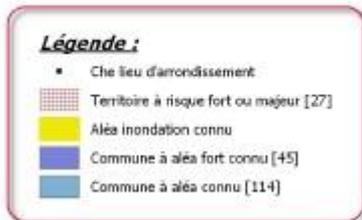
PRÉFET
DU CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité

Les risques de crues – l'aléa inondations

Le territoire est sujet à des crues principalement torrentielles ou rapides. 115 communes sur 247 sont soumises à ce type de phénomènes.

➔ 26 communes concernées par un plan de prévention du risque inondation (PPRI)



**PRÉFET
DU CANTAL**

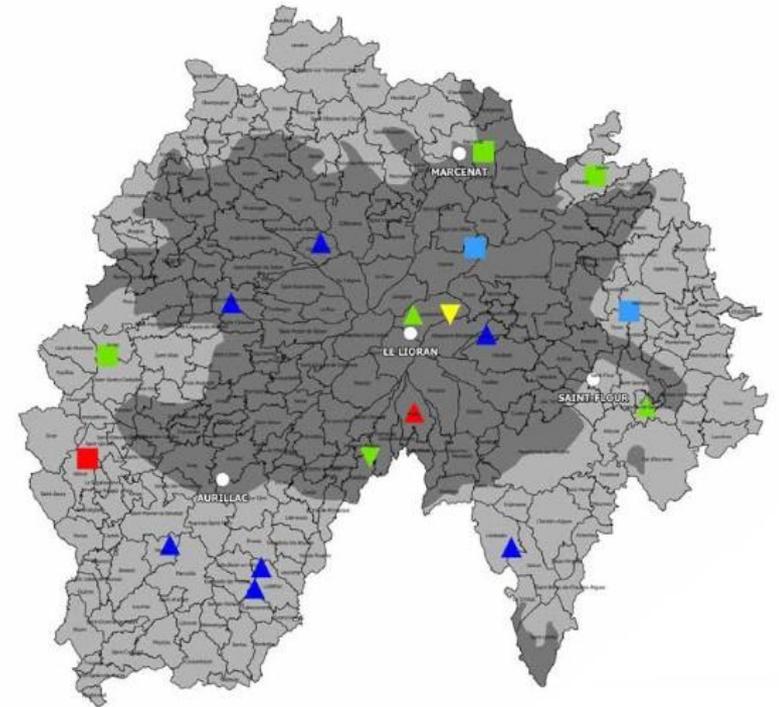
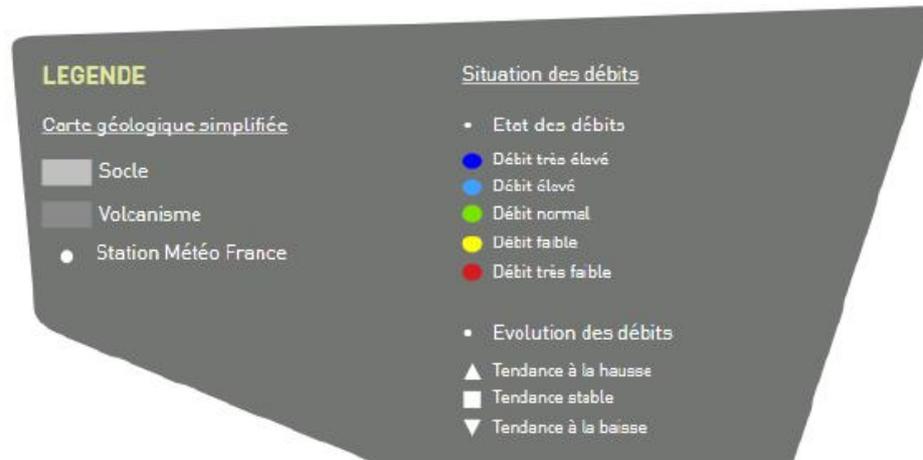
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Quantité : Amélioration des connaissances de la ressource

Un suivi de données sur les eaux souterraines est réalisé par des collectivités avec le soutien de la MAGE depuis 2016 ;
19 ressources uniquement sont suivies : aquifères de socle (métamorphiques et granitiques) et aquifères volcaniques.

Un bulletin trimestriel publié avec les tendances :
à la hausse, stable, à la baisse



**PRÉFET
DU CANTAL**

Liberté
Égalité
Fraternité

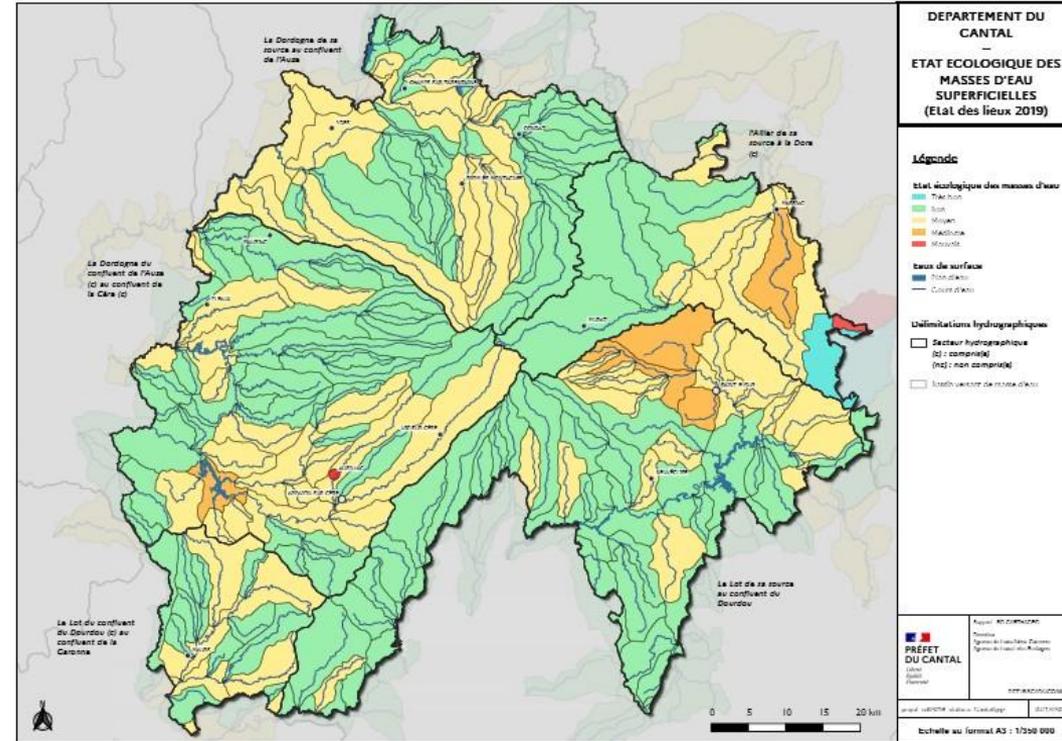


Qualité : les milieux naturels

Une photographie récente grâce à l'état des lieux réalisé en 2019 préalable à la préparation du nouveau SDAGE 2022-2027 : 62 % des ME en état bon et très bon. Il reste toutefois 38 % de ME d'eau en état moins que bon sur le Cantal.

A titre de synthèse par grand bassin :
sur le BV Lot : 67,5 % des ME en bon état
sur le BV Dordogne : 60,3 % des ME en bon état
sur le BV Allier - Loire Amont : 28 % des cours d'eau sont en bon ou très bon état

Etat Ecologique des masses d'eau superficielles



Des pressions (activités humaines qui ont une incidence sur les milieux) :

Pressions hydromorphologiques principalement : rectification des cours d'eau, assèchement de zones humides, piétinement du bétail, colmatage des cours d'eau, discontinuité écologique

Pressions de pollutions : Assainissement notamment, avec des rejets exerçant une pression sur les milieux, notamment sur un milieu récepteur pour lequel la dilution est faible (tête de bassins versants...).



**PRÉFET
DU CANTAL**

Liberté
Égalité
Fraternité

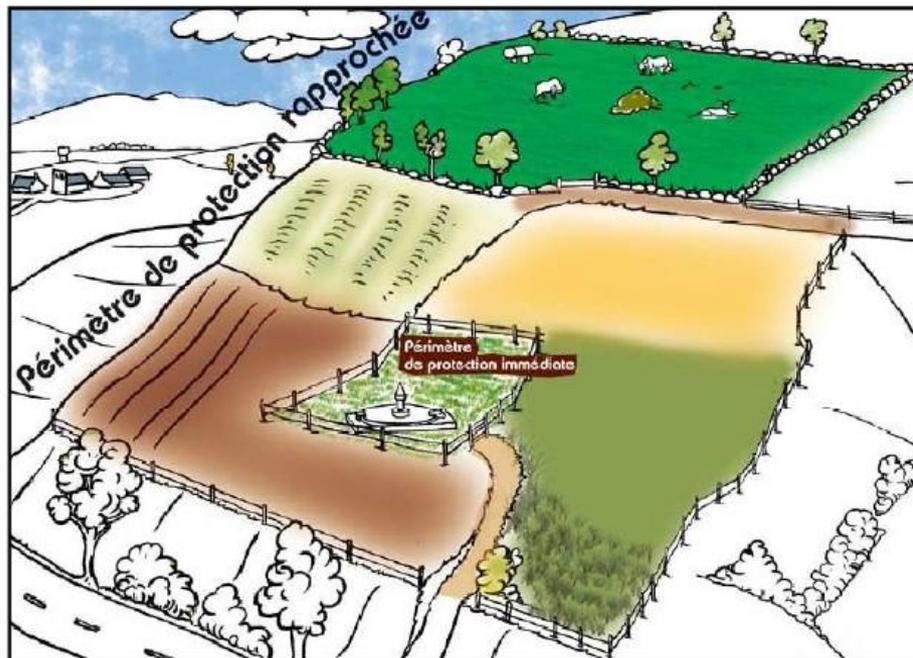
Ressources en eau potable

2 types de ressource en eau potable dans le Cantal:

- Eaux souterraines (sources, puits, forages) : 677
- Eaux superficielles (prises d'eau) : 11

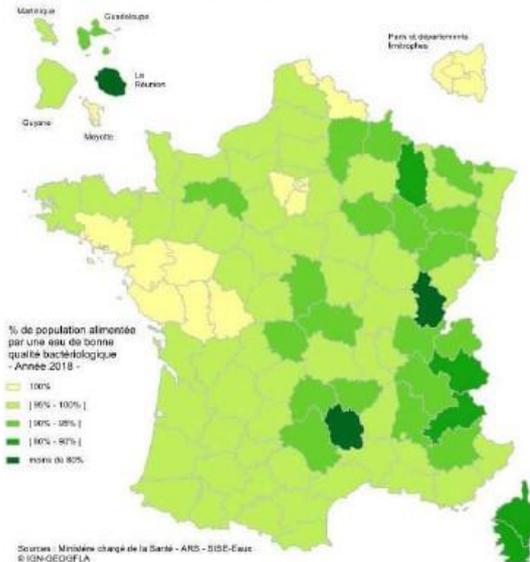
➔ Au total 688 captages destinées à l'alimentation en eau potable

77% des captages
protégés (avec DUP)



Qualité bactériologique des Eaux Destinées à la Consommation Humaine

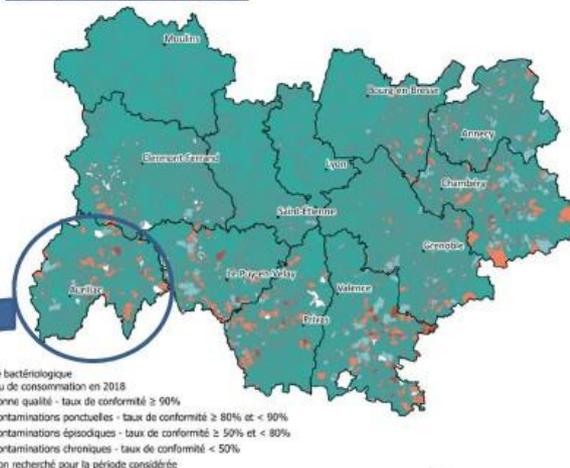
Au niveau national



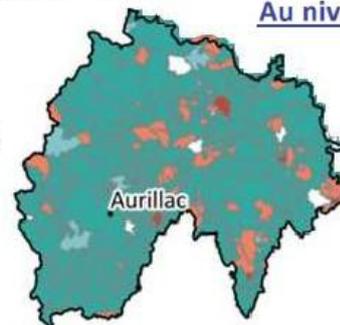
En 2018, entre 90 et 95% de la population cantalienne alimentée par un eau de bonne qualité bactériologique

Avec cependant des réseaux présentant des contaminations épisodiques (50 à 80% de conformité- orange) voire chroniques (< 50% de conformité - rouge)

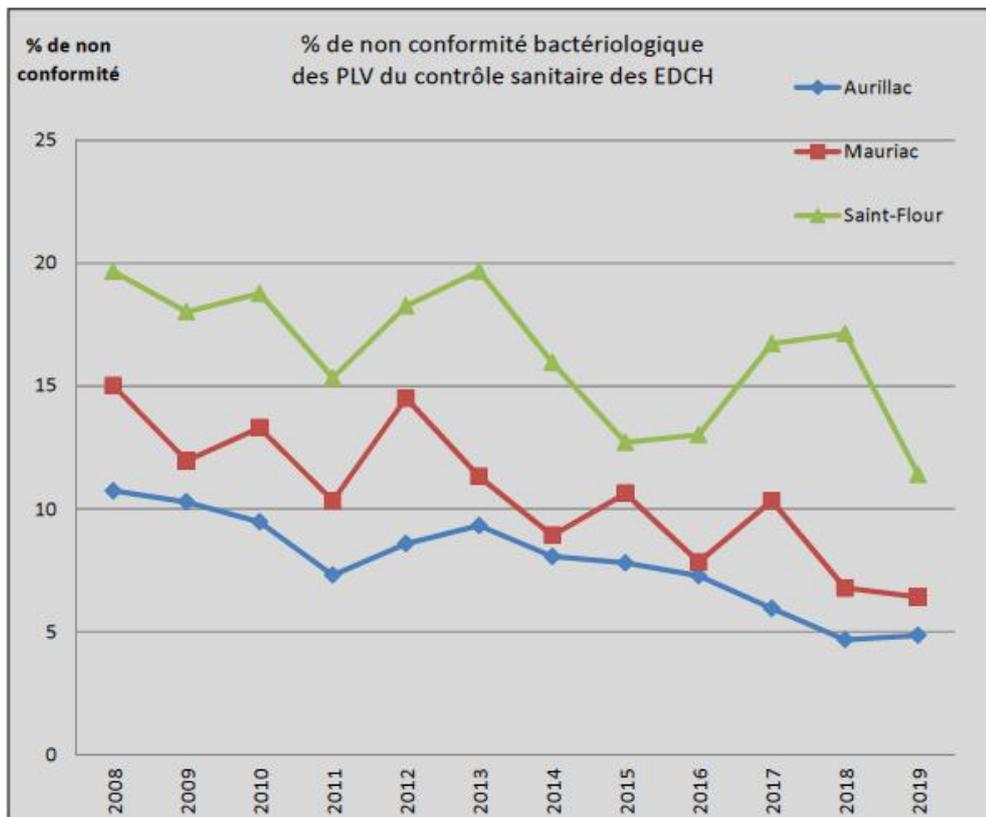
Au niveau régional



Au niveau départemental



Qualité bactériologique des Eaux Destinées à la Consommation Humaine

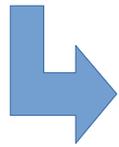


CANTAL : une qualité bactériologique insuffisante

- Une organisation très morcelée : installations et gouvernance
- Des ressources et infrastructures vulnérables
- Des gestionnaires avec des moyens limités
- Impacts forts et récurrents des épisodes de sécheresse

CONCLUSION :

- l'eau n'est pas ou peu stockée ou le stockage (Zones humides) est altéré, la disponibilité de l'eau est intimement liée à la pluviométrie,
- les eaux souterraines sont mal connues, il faudrait améliorer les connaissances,
- des efforts importants sont encore nécessaires (établissement des périmètres de protection, réhabilitation des ouvrages de captage) pour améliorer la qualité des eaux distribuées.
- la vulnérabilité de l'eau disponible (eaux de surface et eaux souterraines) est élevée : les débits de nombreux cours d'eau sont faibles, leur sensibilité aux rejets (assainissement,...) est donc forte car le facteur de dilution est limité (frein potentiel au développement).



Caractéristique des têtes de bassin versant



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2- les besoins

- pour la consommation humaine



- pour les activités humaines
(agriculture, agroalimentaire,
industries, tourisme...)



- pour les milieux



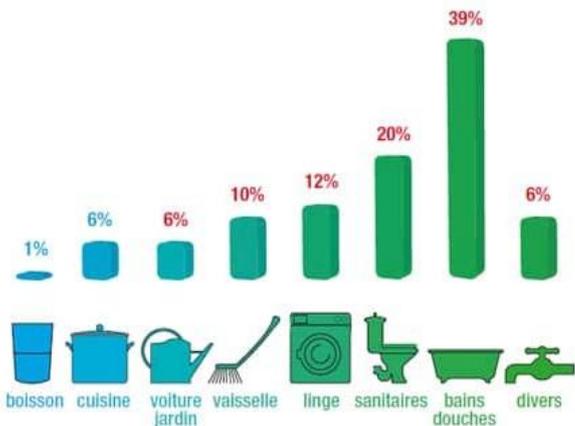
**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- pour la consommation humaine

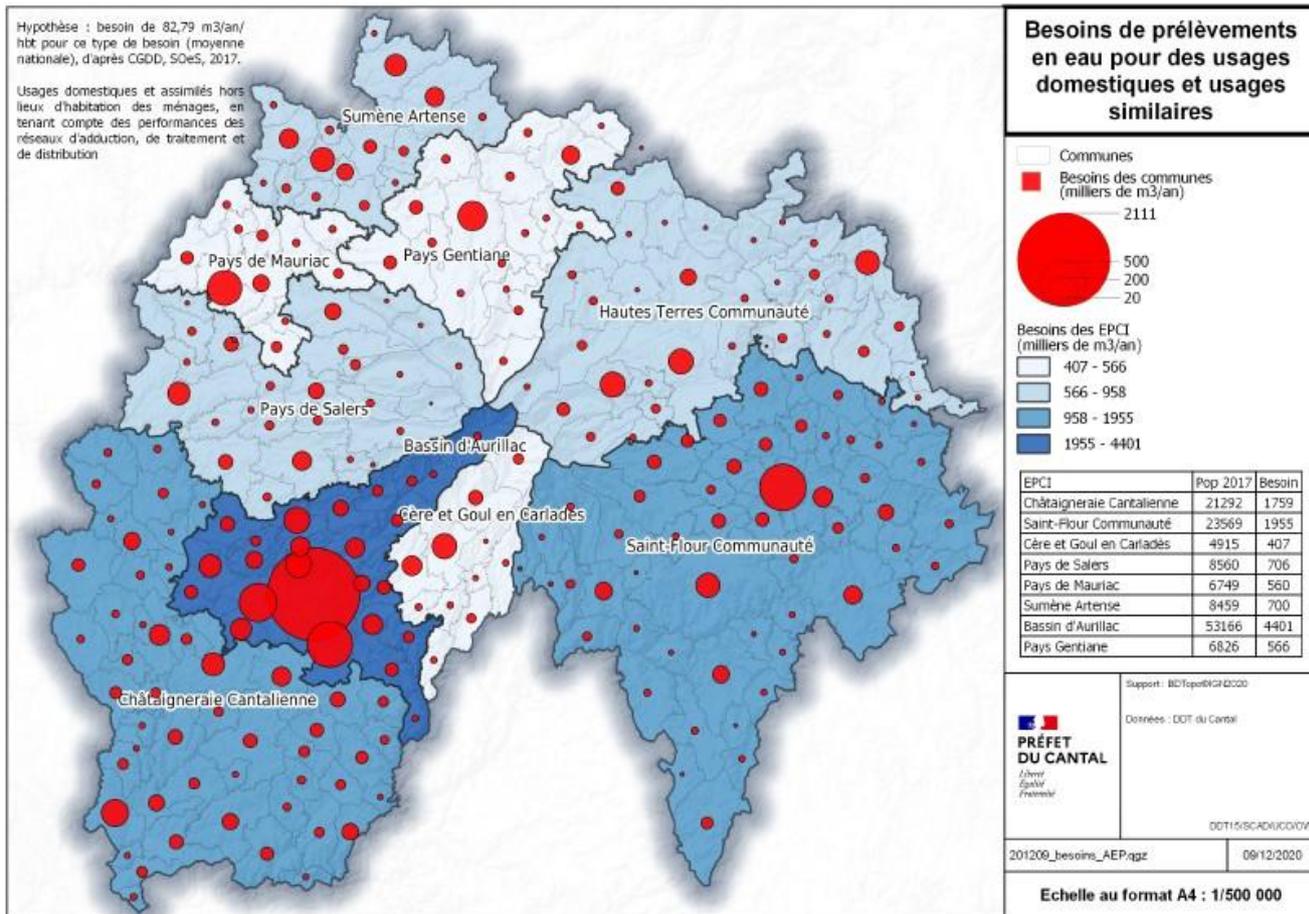
Besoins en eau domestique : 150 L/j/hab



Besoin total journalier : 20030 m3

**PRÉFET
DU CANTAL**

Liberté
Égalité
Fraternité





- pour les besoins industriels et agroalimentaires

Dans le Cantal, peu de gros consommateurs d'eau *

- Dans le domaine industriel (hors agroalimentaire) : peu de gros consommateurs (maximum de 75.000 m³/an, soit 205 m³/j)

- Dans le domaine agroalimentaire : des consommations variables selon l'importance de l'activité (jusqu'à 260.000 m³/an, soit 712 m³/j pour le plus important), avec des prélèvements dans le milieu naturel ou sur le réseau AEP.

A noter : dans certains cas, il faut garder en tête qu'une quantité importante de l'eau prélevée est rejetée (eaux épurées) dans le milieu (parfois même, volume rejeté > volume prélevé, mais ce rejet peut éventuellement être éloigné du lieu de prélèvement)



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

* ICPE : obligation de déclaration obligatoire
si prélèvement > 50000 m³ sur réseau AEP et > 7000 m³ sur milieu naturel



pour l'agriculture : irrigation et abreuvement

Pour la production végétale



Pour l'abreuvement du bétail

	Besoin journalier (L/j)
Vaches laitières	Jusqu'à 140 L
Vaches allaitantes	55 L
Génisses, Equins	55 L
Ovins/caprins	20 L
Veaux	10 L

Besoins en quantité

Dans le Cantal , on compte :

- Vaches laitières : 77.000
- Vaches allaitantes : 197.000
- Génisses, équins : 60.000
- Veaux : 149.000
- Ovins caprins : 38.000

Besoin journalier total : 27.165 m³

Pour le nettoyage des équipements et matériel



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

► Le cas de l'Irrigation

2 OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) sur Adour Garonne :

Sous bassin Lot : 53 irrigants pour un volume alloué au PAR 2020 (plan annuel de répartition) de 800 000 m³

Sous bassin Dordogne : 11 irrigants pour un volume alloué au PAR 2020 de 124 000 m³

► Une activité de maraîchage (vallée de l'Alagnon, Châtaigneraie,...) avec quelques projets de création



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- pour les milieux naturels

L'eau indispensable à la vie des milieux aquatiques.

Succession d'étés chauds et secs :
Observation de ruisseaux en assec, tarissement de sources,
augmentation de la température des cours d'eau ...

Réalisation de pêches de sauvegarde.

Exemple : rôle de veille et sentinelle par la fédération de pêche,
les AAPPMA et l'OFB.



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tiré de la newsletter - Fédération de Pêche 15 - octobre 2020



CONCLUSION :

- comme partout : des besoins multiples à concilier,
- une thématique agricole, caractéristique du département, marquée par un fort volet élevage : besoins importants pour l'abreuvement du bétail.



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



3- les difficultés/contraintes rencontrées :

- La structuration de la gouvernance AEP – Assainissement – Milieux aquatiques
- Le changement climatique
- Les solutions envisageables



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La structuration de la gouvernance : gestion de la ressource AEP

126 gestionnaires, la majorité (71%) avec moins de 500 abonnés avec un patrimoine conséquent dont l'état est hétérogène avec des moyens techniques et financiers limités.

Multiplicité des ressources captées et morcellement de la distribution

Un schéma départemental AEP qui date de 2005.

Prises de compétences effectives :

CABA : eau et assainissement = compétences historiques (AEP, assainissement) + transfert automatique gestion eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020

CC Cère et Goul : AEP et assainissement prises au 1^{er} janvier 2018

CC Pays de Salers : assainissement prise au 1^{er} janvier 2018

► Des études sur le transfert de compétences ont été réalisées ou sont en cours, sauf sur 2 communautés de Communes.

Rappel : lors de la dernière réunion GEMAPI en préfecture, le 29 novembre 2018, un report de la prise de compétence eau et assainissement a été demandé par les EPCI encore non compétents afin de lancer les études de gouvernance nécessaires avant positionnement sur le scénario retenu.

La création d'une gouvernance à l'échelle départementale a été évoquée mais n'a pas été étudiée à l'échelle des territoires.

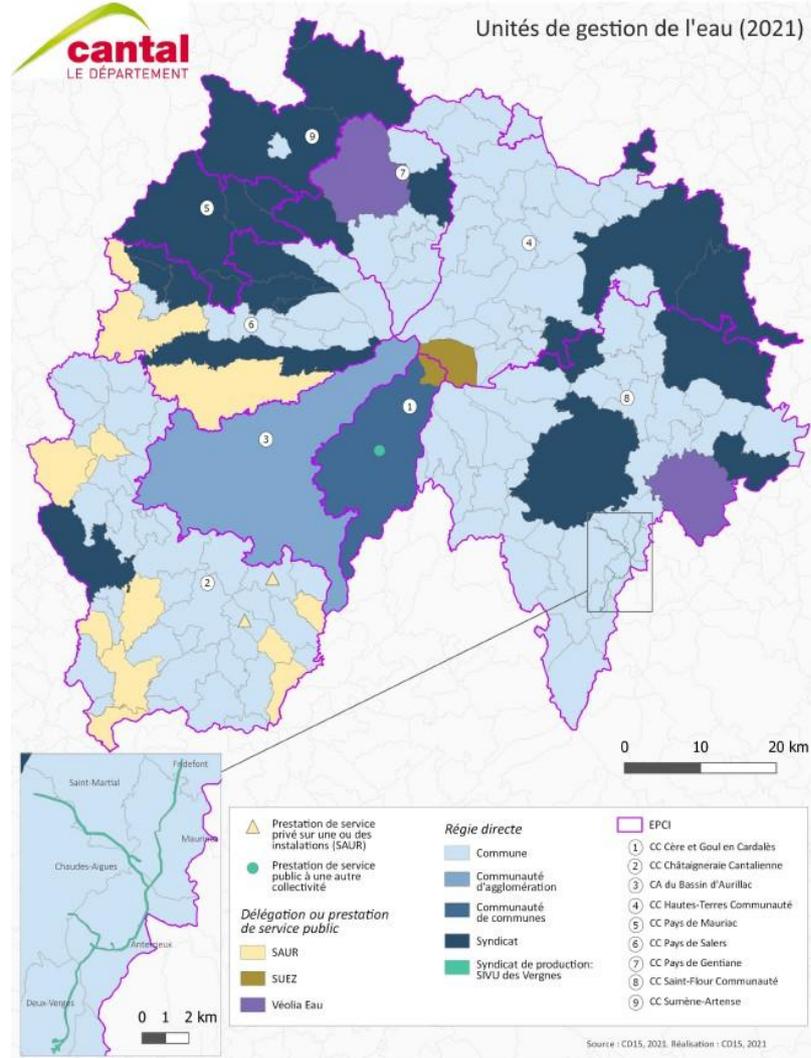


**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La gouvernance de l'Alimentation en Eau Potable :

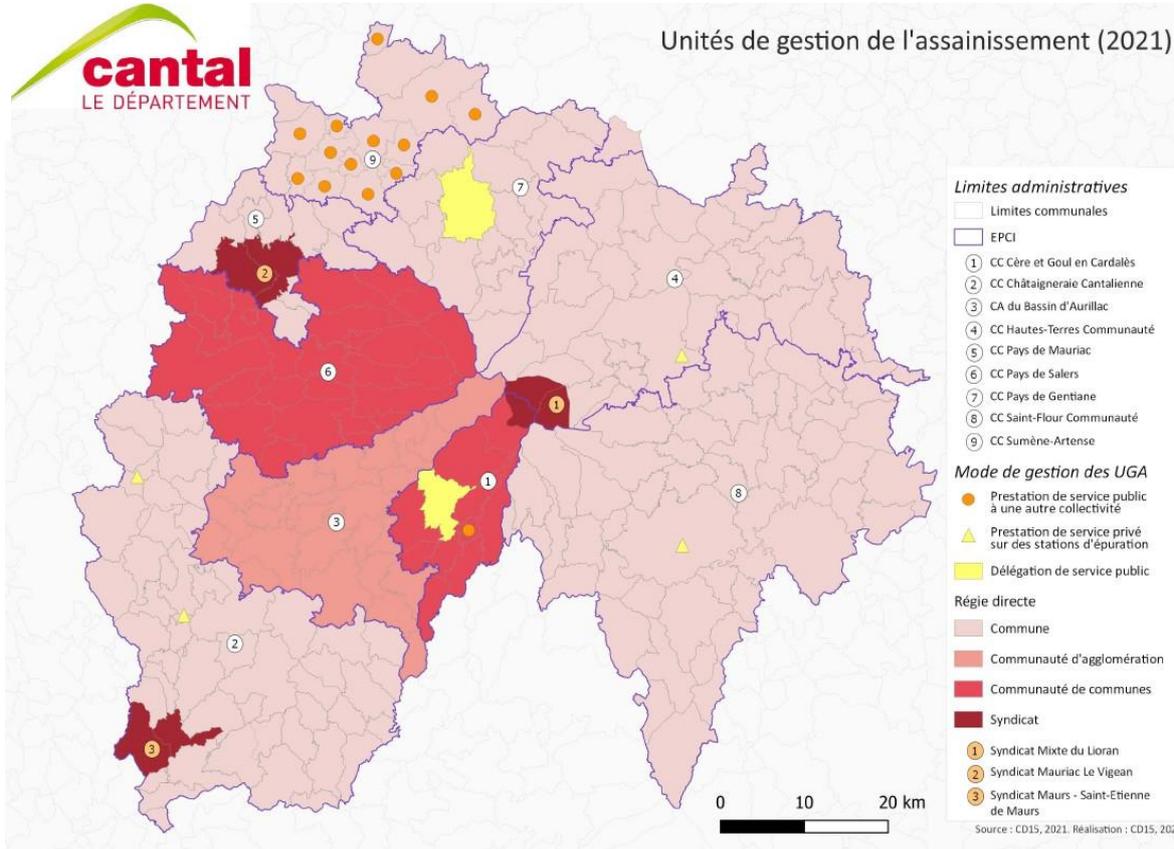


**PRÉFET
DU CANTAL**

Liberté
Égalité
Fraternité



Assainissement Collectif - Gouvernance:



153 collectivités exercent la compétence d'assainissement collectif.

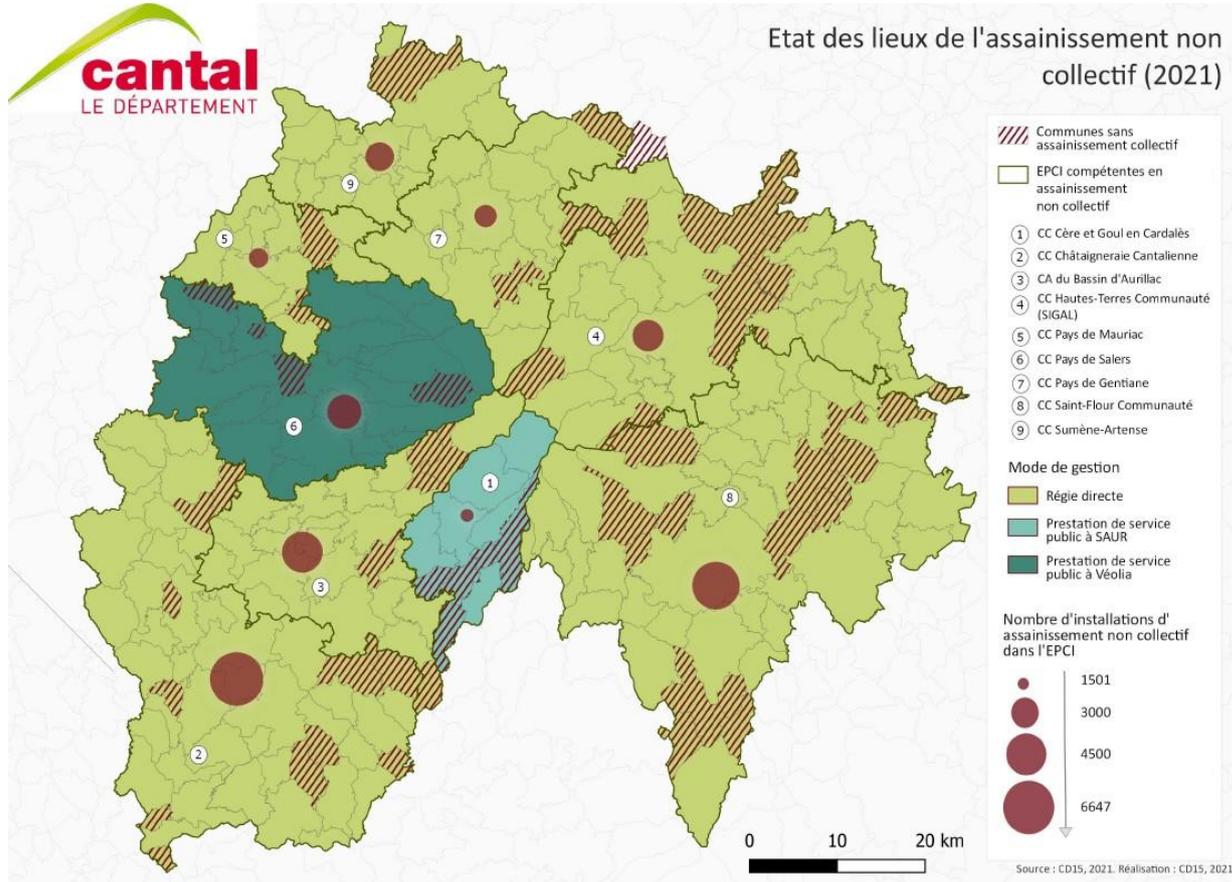


PRÉFET
DU CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité



Assainissement Non Collectif - Gouvernance :



**PRÉFET
DU CANTAL**

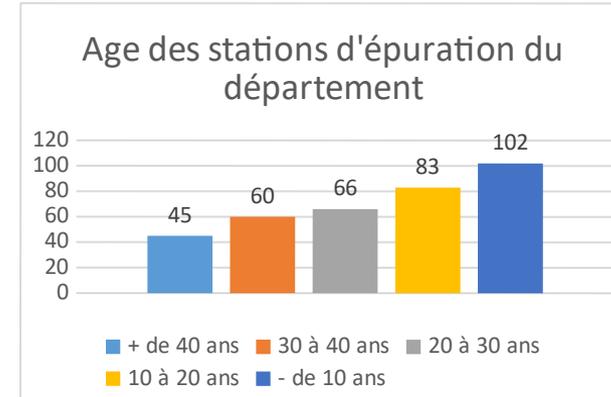
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les dispositifs d'assainissement :

On compte au total 369 agglomérations d'assainissement avec :

Capacité station (équivalents habitants)	nombre
> 10 000 H	2
2000 à 10 000 eH	18
200 à 2000 eH	100
100 à 200 eH	61
< 100 eH (y compris pré-traitement seul)	187
total	368



L'assainissement non collectif concerne environ 29.800 habitants ;

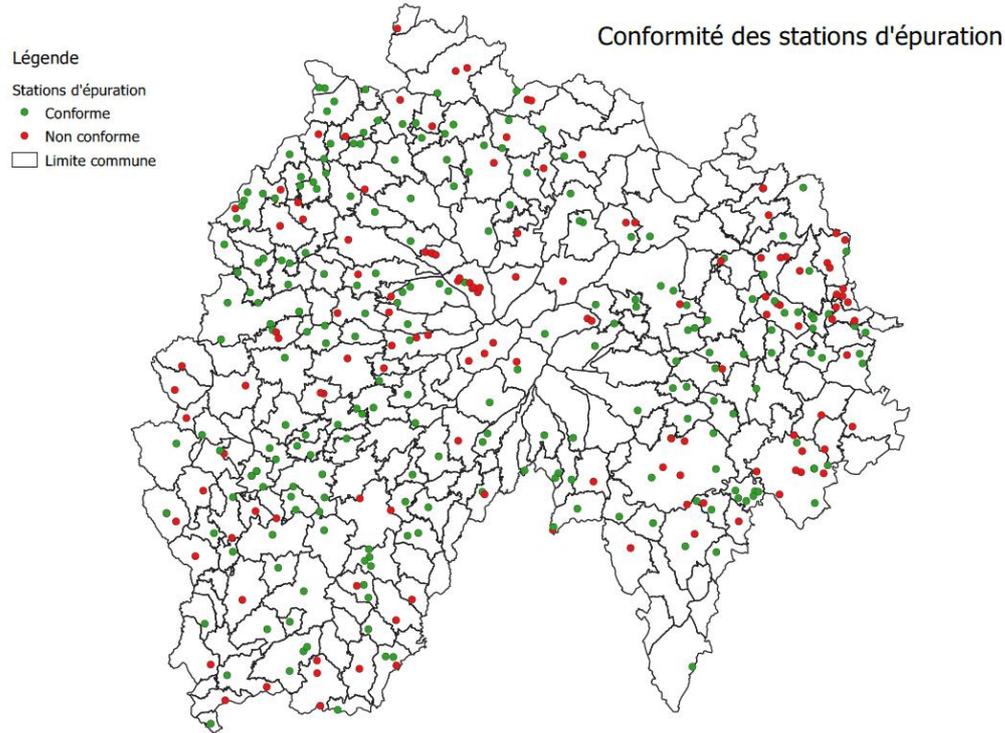


**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La conformité Assainissement :



37 % de stations d'épuration non conformes (enjeu DERU)

Un travail d'amélioration des agglomérations d'assainissement (diagnostic, programme de travaux, travaux en cours) entamé à poursuivre.

Les rejets de l'assainissement exercent une pression sur le milieu récepteur (enjeu DCE).



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Enjeux et problématiques :

Préservation de :

- la qualité de la ressource en eau,
- du patrimoine naturel et les services rendus par les milieux aquatiques

Non aggravation de l'aléa inondation



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Gestion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations – Gouvernance et Mise en oeuvre:



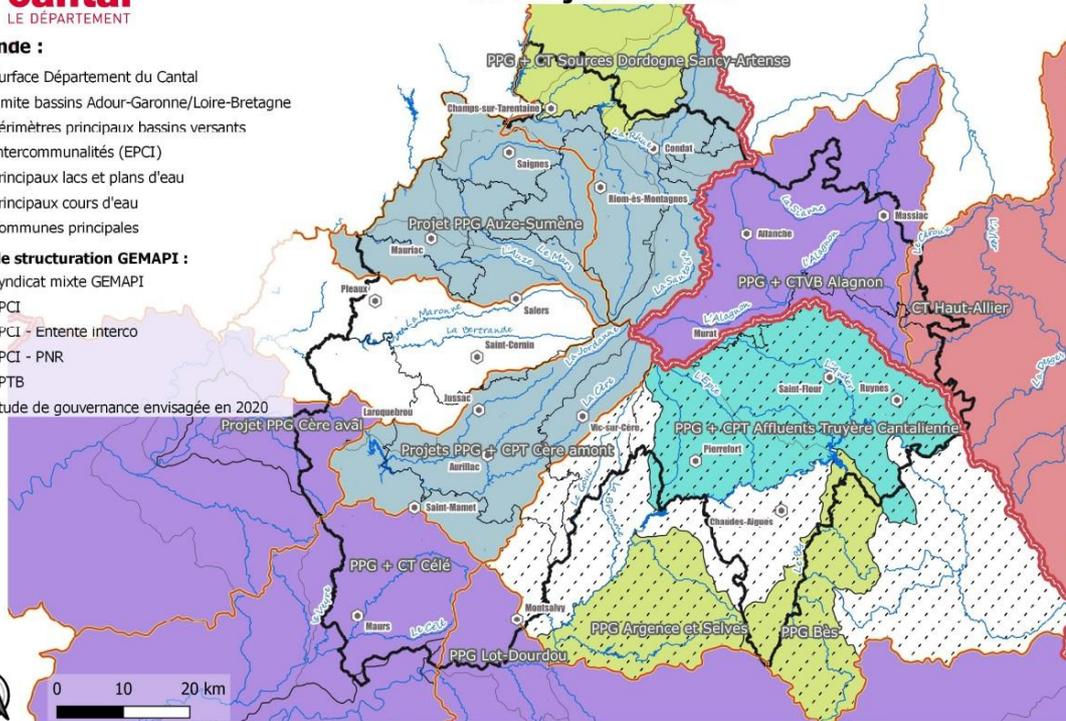
Structuration : Scénarios de gestion de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2020

Legende :

- Surface Département du Cantal
- Limite bassins Adour-Garonne/Loire-Bretagne
- Périmètres principaux bassins versants
- Intercommunalités (EPCI)
- Principaux lacs et plans d'eau
- Principaux cours d'eau
- Communes principales

Type de structuration GEMAPI :

- Syndicat mixte GEMAPI
- EPCI
- EPCI - Entente interco
- EPCI - PNR
- EPTB
- Etude de gouvernance envisagée en 2020



Sources : Conseil départemental du Cantal, Agences de l'eau et partenaires techniques / SEAR-Conseil départemental du Cantal / janvier 2020

Diversité d'organisation

Mise en œuvre avec niveau d'avancement variable



Sécheresse : une multiplication de saisons d'étiage estival avec des situations critiques sur les milieux et les ressources, sur les dernières années

2018 : 4 arrêtés entre juillet et septembre : niveaux N1, N2 et N3

2019 : Une année particulière : démarrage précoce de la saison (début juin)

9 arrêtés pris de début juillet jusqu'à fin novembre

avec passage en crise sur tout le département en septembre

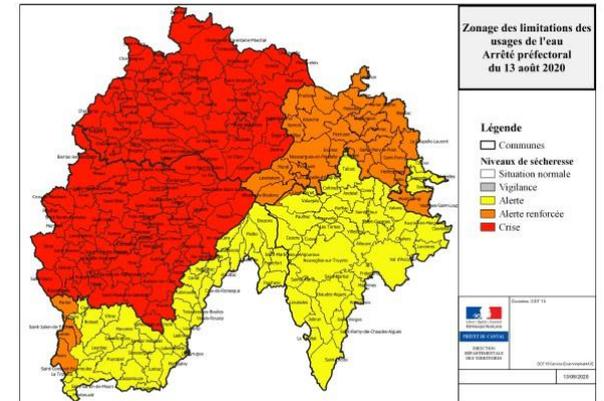
2020 : Une année encore difficile mais démarrage moins précoce : premier arrêté le 23 juillet avec niveaux de vigilance et d'alerte.

7 arrêtés pris au total durant l'été avec niveaux N1, N2 et N3

(sans atteindre la totalité du département), et ce jusqu'au 14 octobre
Le Nord et l'Ouest du département ont été particulièrement touchés.

Pour rappel N1 alerte
 N2 alerte renforcée
 N3 crise

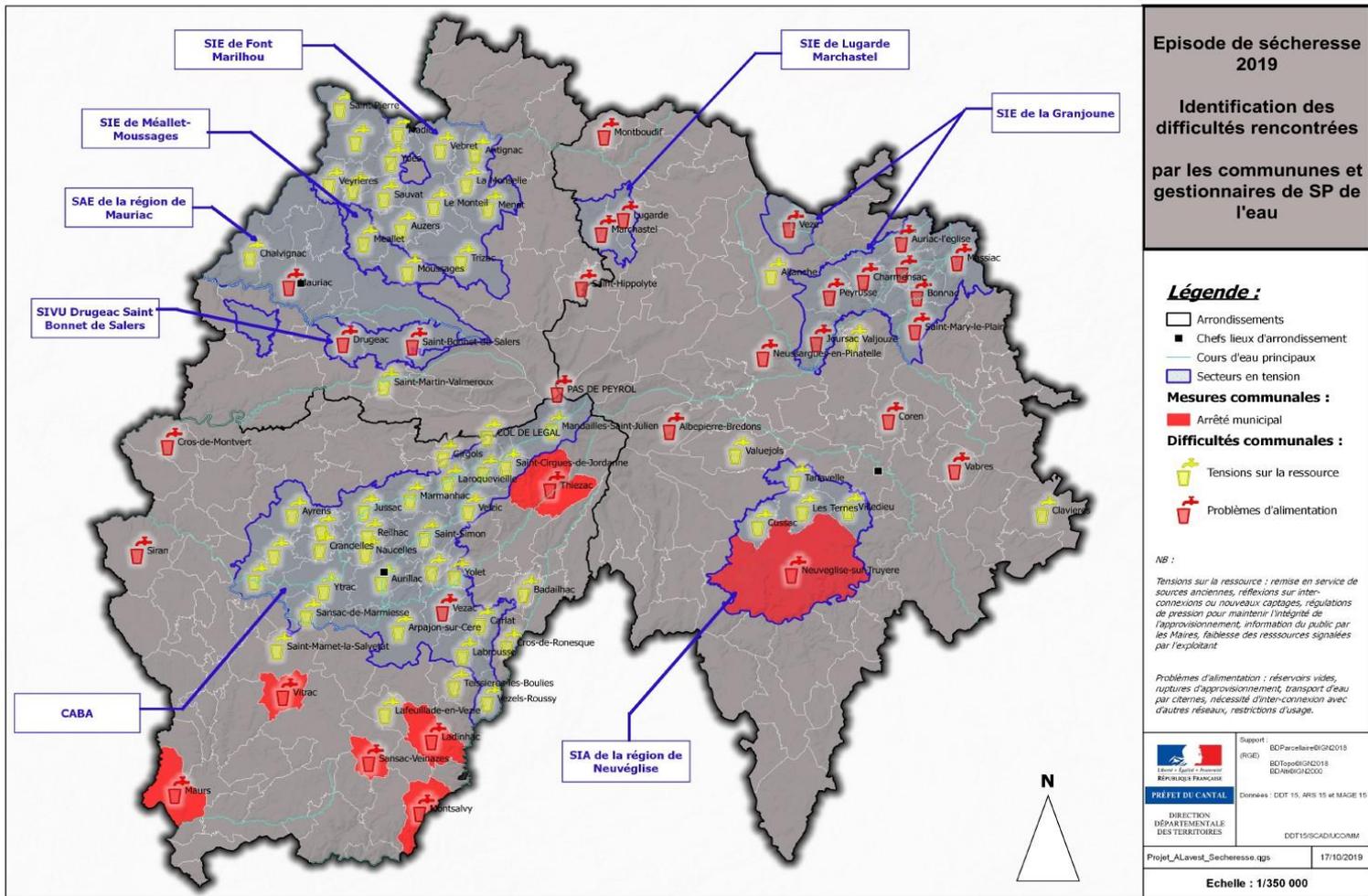
Le Cantal au régime sec





Sécheresse : conflit d'usages - des tensions sur le réseau AEP

(particulièrement vrai en 2019 : crise sur tout le département)

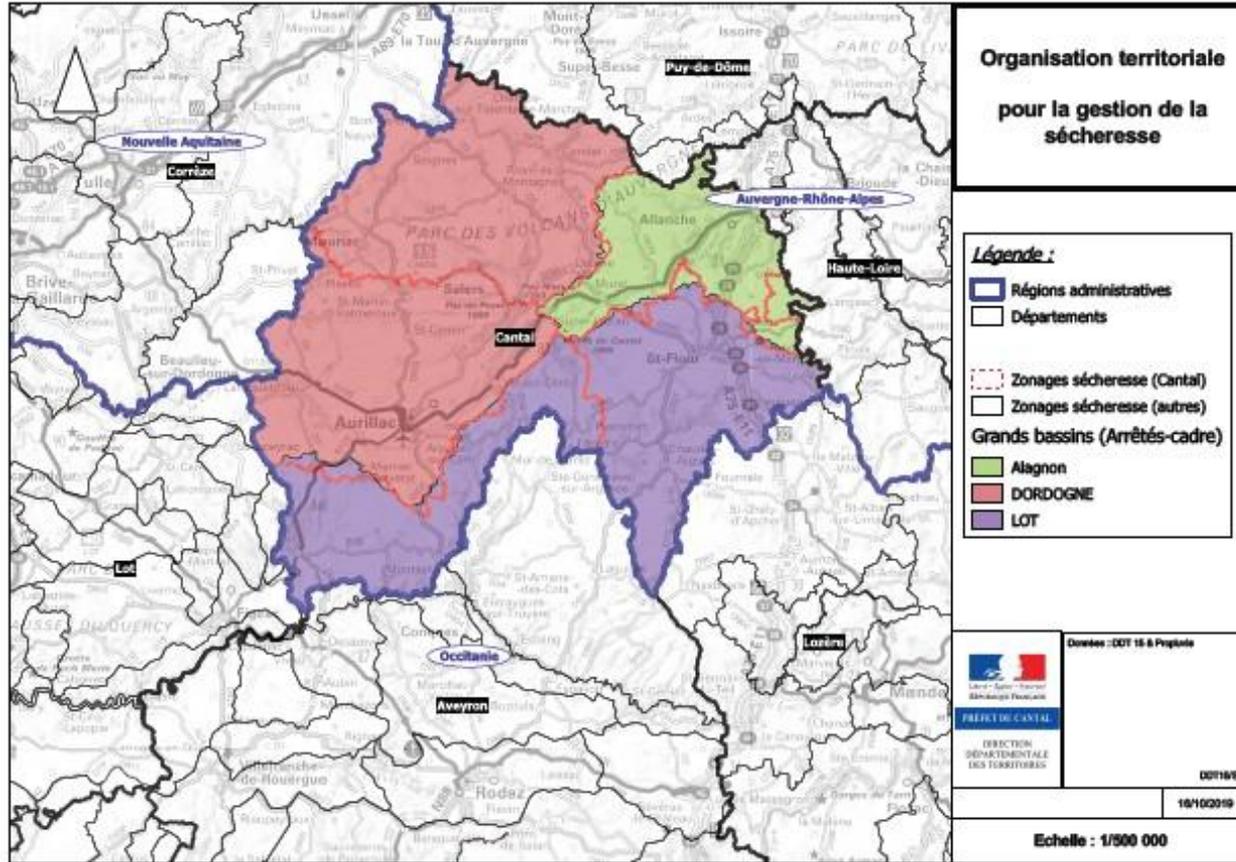




A noter : Un arrêté cadre pour le Cantal datant de 2012 dont la révision est en cours

Une coordination du BV Dordogne : un arrêté cadre interdépartemental approuvé en juillet 2020

Une coordination du BV Lot : un arrêté cadre opérationnel depuis 2017



Des instructions du préfet de bassin Loire Bretagne en cours de saison estivale 2020


**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Solutions disponibles : Zoom sur les services rendus par les zones humides

Les zones humides ont une importance primordiale pour la préservation de la ressource en eau sur les territoires :

- en période de pluies, elles stockent l'eau et diminuent ou décalent les pics de crues.
- en période de basses eaux, elles restituent une partie de l'eau emmagasinées et permettent d'avoir de l'eau dans les sources et les ruisseaux plus longtemps.

1 m² de zone humide peut stocker entre 500 L et 1 m³ d'eau



PRÉFET
DU CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité

Rappels sur l'importance de la préservation des zones humides



Les zones humides,
des milieux naturels utiles pour tous !

À QUOI SERVENT
LES ZONES HUMIDES ?





Les difficultés sur les usages agricoles : la recherche de solutions

La recherche d'un panier de solutions : terme repris dans « Changement climatique, eau, agriculture – Quelles trajectoires d'ici 2050 ? » , Rapport CGEDD, CGAAER

2 thématiques identifiées et portées par la Chambre d'Agriculture :

- autonomie en eau des élevages (abreuvement, utilisation dans les bâtiments) avec le constat d'une tension sur certains réseaux AEP
- autonomie fourragère avec un volet irrigation.

Enfin, des partenariats sont construits dans le cadre des contrats territoriaux et de progrès, portés par les structures GEMAPIennes.



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



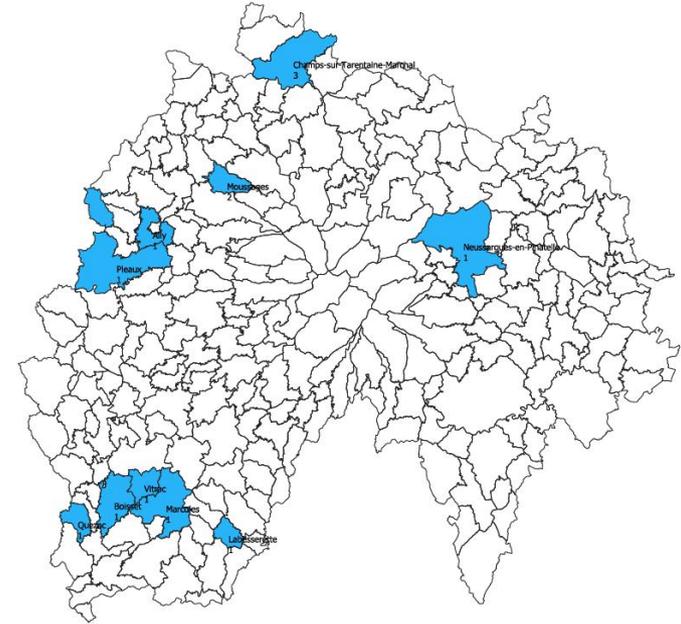
Les difficultés sur les usages agricoles : la recherche de solutions

Recherche de solutions alternatives :

*/ projet « Adaptation des pratiques culturales au changement climatique » (AP3C)

*/ projet « 100 retenues » sur Auvergne Rhone Alpes

*/ protocole Etat – CA15 – CD15 pour l'évaluation des ressources, des besoins et la gestion prospective de l'eau pour les usages agricoles (février 2020).



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Impact du CC dans le bassin et le Cantal

+ 2 °C



+10% à +30%



-20% à -40%



-35% à -60%



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE BASSIN DE LA DORDOGNE



+ 2 °C



-30 %
du débit des rivières



+10 à +30 %
d'évapotranspiration

- Sécheresse des sols plus rapide et plus sévère 1 année sur 2
- Vulnérabilité importante des bassins de l'Isle et de la Dronne
- Augmentation du risque d'eutrophisation sur les nombreux plans d'eau du bassin
- Forte vulnérabilité de la biodiversité du bassin

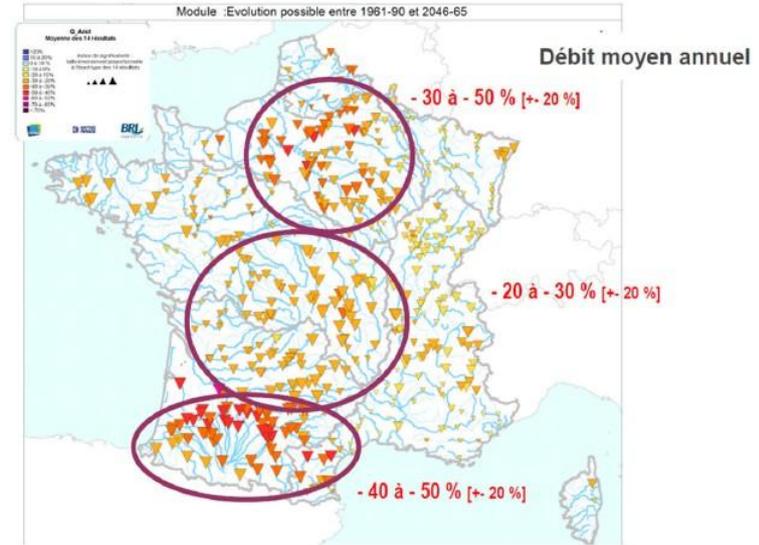


Un fort investissement par sous-bassins

Impact du CC dans le bassin et le Cantal

Des baisses de débits moyens
de -20 à - 40% en 2050

Des étiages plus précoces, plus
sévères et plus longs



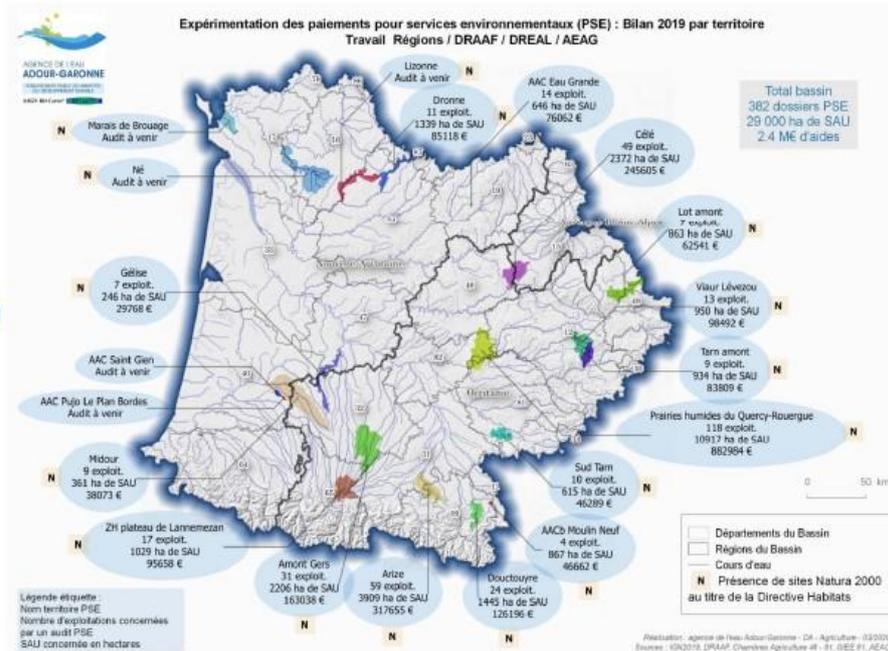
Actions pour rééquilibrer le rapport ressource/usages

Accompagner la transition agro-écologique

Exemple : paiements pour services environnementaux

Favoriser la restauration et la conservation des ZH en tête de bassins versants

Exemple : appel à projet restauration des zones humides en tête de bassin versant



Perspectives 2021

- 1/ Encourager une gestion économe de l'eau
- 2/ Révision du 11eme programme d'intervention
- 3/ Appui financier (pour mémoire 2020 : 6,8M€ d'aides dans le Cantal, AAP renouvellement de canalisation d'eau potable)
- 4/ Appui technique et à l'animation, pour les démarches partenariales et la structuration de la maîtrise d'ouvrage.



Règlement

Contexte et objectifs

Dans le cadre de plan de relance, l'agence de l'eau Adour-Garonne, qui mobilise un programme d'aide important participant d'ores et déjà aux investissements des collectivités pour l'eau, propose de renforcer le volet d'économie d'eau de son programme.

Il s'agit de contribuer à dynamiser les investissements de réduction des fuites d'eau sur les réseaux d'eau potable et de mieux répondre aux besoins croissants de pérennité d'eau et de confort d'usage pour contribuer à accélérer sur le long terme les approvisionnements en eau des populations ainsi que les usages économiques et les besoins environnementaux.

Les Assises de l'eau ont mis en évidence le sous-investissement en matière de renouvellement de réseaux avec un faible taux de renouvellement des équipements.

Le bassin Adour-Garonne ne rattrape pas à ce constat avec un taux de renouvellement de 0,67 % pour un moyen national de 0,59 % et des rendements trop faibles (16,7 % pour une moyenne nationale de 19,5 %).

Pour accompagner les collectivités, l'agence de l'eau a proposé en 2019 un appel à projets en partenariat avec la Caisse des Dépôts et des Consignations via **banques des territoires AAP** renouvelé en 2020 et qui reste en vigueur, ainsi qu'un AAP en 2020 au titre du plan de mesures incitatives.

Afin d'accélérer les investissements pour le renouvellement des réseaux, un **nouveau AAP** est proposé (ici) avec des modalités d'aide et des critères d'éligibilité identiques à l'AAP organisé en 2020 au titre du Plan de Mesures Incitatives (PMI).

Appel à projets 1er janvier 2021 / 30 avril 2021



Réunion des parlementaires NA
26/11/2020



SYNTHESE :

- un besoin de structuration de la gouvernance AEP et assainissement (avec transfert de compétence, avec définition du niveau de service, au plus tard en 2026)
- des axes de travail stratégiques : amélioration de la connaissance, et groupes de travail multi-partenariaux thématiques
- un accompagnement de l'agriculture dans son adaptation au Changement Climatique
- une nécessité de préservation des services rendus par les milieux naturels



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les Assises de l'eau du Cantal

L'eau fait partie du patrimoine commun
de la Nation.

Sa protection, sa mise en valeur
et le développement de la ressource utilisable,
dans le respect des équilibres naturels,
sont d'intérêt général.

L.210-1 du Code de l'Environnement

Échanges



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les Assises de l'eau du Cantal

Conclusions et perspectives

- propositions de groupes de travail :
 - gouvernance,
 - connaissance,
 - accompagnement de l'agriculture,
 - préservation des milieux,
- participation ouverte,
- restitutions sur S2/2021.



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*